## COMMUNIQUE ENVIRONNEMENT

30 septembre 2015



## **CONTACT PRESSE**

Jean Luc CIULKIEWICZ Secrétaire Général SNE-FSU

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30 Port: 06 85 91 03 50 Permanence: 01 40 81 22 28

## **Anthony TURPAUD**

Secrétaire Général adjoint En charge des Parcs Nationaux Port: 06 12 09 12 39

> SNE-FSU 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS

www.sne-fsu.org/sne/



## **RESULTATS DU JUGEMENT DU 28 septembre 2015 PLAINTE ESTROSI**

Pour sa déclaration « le loup fut réintroduit artificiellement par des fonctionnaires de l'État ».

Le Syndicat National de l'Environnement (SNE-FSU) se félicite du jugement du tribunal correctionnel de Nice du 28 septembre 2015 concernant la plainte déposée à l'encontre du Député Maire Christian Estrosi au printemps 2014.

Fin avril 2014, Monsieur Christian Estrosi avait déclaré "En 1992, le loup a été réintroduit artificiellement par des fonctionnaires de l'État et par des gardes du parc du Mercantour", propos retranscrits dans le quotidien local Nice Matin. Le SNE-FSU a considéré que cette déclaration porte préjudice au corps de fonctionnaires des agents techniques et techniciens de l'environnement. Le tribunal correctionnel de Nice a donné raison au syndicat en confirmant que les accusations de Monsieur Christian Estrosi sont outrageantes envers les gardes du parc du Mercantour.

Pour les faits de diffamation qui lui sont reprochés, le Député Maire Christian Estrosi a été condamné à une amende de 10 000 € assortie de deux publications du jugement dans le quotidien Nice Matin en une semaine. 1€ symbolique sera également versé au Syndicat National de l'Environnement.

Monsieur Estrosi a immédiatement fait appel. Le SNE-FSU, par délibération de son conseil national du 30 septembre 2015, se constituera partie civile devant la cour d'appel. Par ailleurs, le SNE-FSU n'hésitera pas à déposer systématiquement plainte contre toute réitération du Député-Maire.